

Accord de coopération scientifique et technologique CE/Brésil: renouvellement

2017/0139(NLE) - 06/02/2018 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 504 voix pour, 35 contre et 95 abstentions, une résolution législative sur le projet de décision du Conseil concernant le renouvellement de l'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et la République fédérative du Brésil.

Le Parlement a **donné son approbation au renouvellement de l'accord.**

L'accord de coopération scientifique et technologique entre la Communauté européenne et le Brésil est entré en vigueur le 7 août 2007. L'accord a été conclu à l'origine pour une durée de cinq ans et peut être renouvelé tous les cinq ans par consensus.